



**Soutien à différentes actions dans le
domaine de l'animation économique**

Rapport n° CP/2011/682

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général une participation financière à diverses actions menées dans le domaine de l'animation économique.

1) Groupement Commercial du Bas-Rhin

Le Groupement Commercial du Bas-Rhin est une association de défense du commerce de proximité bas-rhinois présidée par M. André MARCHAND.

La place du Groupement s'analyse comme celle d'un interlocuteur professionnel à l'écoute des problèmes spécifiques des commerçants du Bas-Rhin. Il assiste à la plupart des assemblées générales de ces associations et traduit les besoins en actions auprès des autorités locales.

En tant que partenaire social affilié à la CGPME, il siège en particulier à la CCI, aux Tribunaux de Commerce et aux Conseils de Prud'hommes. De plus, il offre à ses adhérents un service d'informations permanent dans les domaines économique, social et juridique.

Le Groupement se mobilise ainsi, avec les associations de commerçants du département, pour défendre les intérêts du commerce urbain et rural et c'est à ce titre qu'il souhaite obtenir à nouveau un soutien du Conseil Général.

Son budget prévisionnel pour 2011 prévoit des dépenses à hauteur de 120 011 €. Les recettes correspondantes proviennent des cotisations, du remboursement des frais de secrétariat et de subventions dont celle du département souhaitée à hauteur de 3 000 €.

Il est à noter que le Groupement a obtenu du Département en 2006 une subvention de 2.600 € au titre de la réalisation d'un guide consacré au commerce de proximité et en 2009 une aide de 2 000 € pour ses actions menées cette année-là.

Par délibération en date du 25 octobre 2010, le Conseil Général a fixé son intervention selon les modalités suivantes : taux d'intervention de 10 % du coût de l'opération, dans la limite d'une subvention de 2.000 € par opération.

En application de ce nouveau dispositif, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, le montant de l'aide départementale pourrait s'élever à 2.000 € au maximum.

**2) Corporation Obligatoire des Pâtisseries, Chocolatiers, Glaciers et
Confiseurs du Bas-Rhin**

La Corporation Obligatoire des Pâtisseries – Chocolatiers – Glaciers – Confiseurs du Bas-Rhin organise le week-end « Magie du Chocolat du 11 au 13 novembre 2011 simultanément à HAGUENAU (Salle de la Douane), à STRASBOURG (Salle Mozart) et à SAVERNE (Château des Rohan). La corporation est présidée par M. Didier MEYER de HAGUENAU et compte 176 adhérents dans le Bas-Rhin.

Les objectifs de ce week-end sont la promotion du savoir-faire artisanal des pâtisseries-chocolatiers, la promotion, notamment auprès des jeunes, des formations professionnelles et la découverte de nouvelles saveurs. Le budget prévisionnel est établi à hauteur de 65 000 €. Les recettes correspondantes sont prévues comme suit :

CMA	2.000 €
Conseil Général	2.000 €
Région	8.000 €
Corporation	6.000 €
EDS	2.000 €
Eurocash	2.000 €
Banque Populaire	2.000 €
Patisfrance	2.000 €
CdC Haguenau	2.000 €
CdC Saverne	2.000 €
CUS	2.000 €
Participants artisans	21.000 €
Entrées	12.000 €
Total	65.000 €

La corporation a obtenu du Département des subventions successives d'un montant de 1 000 € en 2004 et de 2 000 € en 2005 et 2006 pour une manifestation identique qui se déroulait chaque fois à STRASBOURG.

Par délibération en date du 25 octobre 2010, le Conseil Général a fixé son intervention selon les modalités suivantes : taux d'intervention de 10 % du coût de l'opération, dans la limite d'une subvention de 2.000 € par opération. En application de ce nouveau dispositif, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, le montant de l'aide départementale pourrait s'élever à 2.000 € au maximum.

3) Corporation Obligatoire des Patrons Tapissier, Décorateurs et Selliers du Bas-Rhin

La Corporation Obligatoire des Patrons-tapissiers-décorateurs et selliers du Bas-Rhin organise du 7 au 9 octobre 2011 à OSTHOFFEN un événement intitulé « Les étoffes du Château ». La Corporation, présidée par M. Pascal FUNFROCK de MARLENHEIM, compte 69 adhérents à ce jour.

L'objectif de cette manifestation, qui se déroulera au Château d'OSTHOFFEN, est de promouvoir le métier de tapissier-décorateur. Il s'agira de faire découvrir, notamment aux jeunes, toutes les facettes de ce métier, encore insuffisamment connu du grand public, notamment sous l'angle des tissus haut de gamme utilisés, du savoir-faire et de l'apprentissage correspondant. Le budget prévisionnel est établi à hauteur de 31 800 € comme suit :

Dépenses		Recettes	
Location du Château	4 000 €	Région Alsace	6 900 €
Stands	3 000 €	Département du Bas-Rhin	2 500 €
Divers, assurance	5 700 €	CMA	1 500 €
Communication	7 178 €	EDS	2 000 €
Tentes, chapiteau, divers	7 122 €	Banque Populaire	2 000 €
Inauguration	1 800 €	La Mondiale	2 000 €
Animations	3 000 €	Corporation	7 900 €
		Participants professionnels	7 000 €
Total	31 800 €	Total	31 800 €

Par délibération en date du 25 octobre 2010, le Conseil Général a fixé son intervention selon les modalités suivantes : taux d'intervention de 10 % du coût de l'opération, dans la

limite d'une subvention de 2.000 € par opération. En application de ce nouveau dispositif, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, le montant de l'aide départementale pourrait s'élever à 2.000 € au maximum.

4) Comité d'Organisation du Concours et des Expositions du Travail du Bas-Rhin (COCET)

Le Comité d'Organisation du Concours et des Expositions du Travail du Bas-Rhin (COCET) organise pour les entreprises bas-rhinoises le XXIIIème concours « Un des meilleurs ouvriers de France » dont la finale a eu lieu à CLERMONT-FERRAND en mai dernier.

Ce comité a pour mission de sensibiliser les candidats potentiels au concours, d'instruire leurs dossiers et les accompagner lors de la manifestation finale.

Le COCET a examiné 58 dossiers de candidatures. 28 candidatures, issues de secteurs d'activités très variés (métiers de la bouche, travail du bois, métallerie, coiffure...), ont été retenues pour participer au concours national.

Parmi ces candidats, sept candidats originaires du Bas-Rhin ont obtenu le diplôme « Un des Meilleurs Ouvriers de France », il s'agit de Stéphane ADAM de Dangolsheim (Marqueteur), Marc FROHN de Hohwiller (sculpteur bois), Raphaël JUNG de Strasbourg (tapissier décoration), Adrien KIFFEL de Wolxheim (menuiserie agencement), Mathieu MAURER de Mundolsheim (commercial électricité), Pierre PIGEARD de Wingen Sur Moder (verre graveur sculpteur cristal) et Chantal WITTMANN de Altorf (maître hôtel art de la table).

Le budget global du COCET au titre de cette action est de 20 042 € dont 4 210 € de frais de transport, 4 856 € de frais de communication et 10 976 € de frais divers (loyers, affranchissement, matériel, assurance ...).

Le financement de la manifestation est couvert à hauteur de 12 859 € par autofinancement et 4.183 € par des sponsors privés.

Des cofinancements publics sont attendus de :

- Région Alsace 1 500 €
- Conseil Général du Bas-Rhin 1 500 €

A noter que le Conseil Général avait soutenu l'organisation du XXIIIème concours à hauteur de 7 731 €.

Par délibération en date du 25 octobre 2010, le Conseil Général a fixé son intervention, à compter du 1^{er} janvier 2011, selon les modalités suivantes : taux d'intervention de 10 % du coût de l'opération, dans la limite d'une subvention de 2.000 € par opération. Le montant de l'aide départementale pourrait par conséquent correspondre à la demande de la COCET, à savoir 1 500 €.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, réunie le 8 septembre 2009, s'est prononcée favorablement sur ces demandes.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17593	65-6574-91	35 000,00 €	11 500,00 €	7 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

- 2 000 € au Groupement Commercial du Bas-Rhin au titre de ses actions en faveur du commerce urbain et rural;
- 2 000 € à la Corporation Obligatoire des Pâtisseries, Chocolatiers, Glaciers et Confiseurs du Bas-Rhin au titre de l'organisation du week-end "Magie du Chocolat" du 11 au 13 novembre 2011 à Haguenau, Strasbourg et Saverne;
- 2 000 € à la Corporation Obligatoire des Patrons Tapissiers, Décorateurs et Selliers du Bas-Rhin au titre de l'organisation de la manifestation "Les étoffes du Château" du 7 au 9 octobre 2011 au Château d'Osthoffen;
- 1 500 € au C.O.C.E.T. (Comité d'Organisation du Concours et des Expositions du Travail du Bas-Rhin) au titre de l'organisation pour le Bas-Rhin du 24ème concours "Un des meilleurs ouvriers de France" dont la finale a eu lieu à Clermont-Ferrand en mai dernier;

Le versement de chacune de ces subventions interviendra sur présentation de l'état intermédiaire ou définitif des dépenses effectuées certifiées conformes.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL